

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2

Date : 19 décembre 2018

HEURE	REMARQUES
ACEFO	Me Steve Cadrin
EBM	Me Nicolas Dubé
FCEI	Me Steve Cadrin
NEMC	Me André Turmel
SÉ-AQLPA	Me Dominique Neuman
Régie	Me Lise Duquette
	Mme Esther Falardeau
	M. François Émond
8 h 30	Début de la rencontre préparatoire
8 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
8 h 30	Remarques préliminaires de Me Lise Duquette sur le déroulement de la rencontre préparatoire. Elle rappelle que dans la lettre d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT ou le Transporteur) reçue le 12 décembre 2018, le Transporteur propose un nouveau calendrier pour la production de sa preuve. La Régie a donc planifié cette rencontre afin de discuter du calendrier de traitement du dossier et des étapes à venir La Régie se demande si les définitions du Transporteur vont changer par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui et à ce qui a été déposé dans le dossier R-4012-2017. Si elles ne changent pas, elle demande au Transporteur s'il pourrait les déposer le 17 janvier, quitte à déposer une contre-expertise plus tard en mars, afin d'avancer le dossier
8 h 37	Échanges entre Duquette et Me Marie-Christine Hivon (HQT) sur les définitions et sur le traitement du dossier
8 h 40	Me Duquette tente de limiter les goulots d'étranglement au calendrier, et précise qu'il sera difficile pour la Régie de tenir des audiences en juin. Le mois de mai serait préférable
8 h 40	Échanges entre Me Hivon et Me Duquette sur les délais de traitement du dossier (Phase A, DDR, définitions, refaire une seule phase ?)
8 h 45	Me Duquette demande si on peut devancer la date aux 13, 14 et 15 mai, plutôt que juin, et produire la preuve fin janvier
8 h 46	Me Hivon demande une pause pour en parler avec son client
8 h 46	L'audience est suspendue
9 h	Reprise de l'audience
9 h	Me Hivon propose : – Le dépôt des preuves en janvier-février n'est pas envisageable par le

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2

Date : 19 décembre 2018

HEURE	REMARQUES
	<p>Transporteur, il propose de devancer le dépôt de sa preuve au 11 mars (au lieu du 15) et de comprimer les étapes procédurales, pour avoir une audience les 13, 14 et 15 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalement le calendrier serait : Dépôt de la preuve du Transporteur : 11 mars DDR des intervenants au Transporteur : 18 mars Réponse du Transporteur aux DDR : 1^{er} avril Preuve des intervenants : 15 avril DDR aux Intervenants : 22 avril Réponses des intervenants aux DDR : 1^{er} mai Audience : 13, 14 et 15 mai
9 h 03	Échanges entre Me Duquette et Me Hivon (jours de preuve pour phase 2B, dates pour définitions ou DDR aussi)
9 h 05	Fin des échanges entre Me Duquette et Me Hivon
9 h 05	Commentaires de Me Steve Cadrin pour l'ACEFO et la FCEI. Me Cadrin demande confirmation au sujet de l'audience (pour sujets A ou B ou les deux ?)
9 h 05	Me Duquette mentionne que tout est sur la table, mais que ce serait une seule audience pour les deux sujets A et B mais qu'il y a possibilité de fusionner les deux sujets pour obtenir une seule phase
9 h 09	<p>Poursuite des commentaires de Me Cadrin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois jours d'audience sont un strict minimum - Pour les nouvelles dates proposées de l'échéancier, les intervenants voient un enjeu. Besoin d'un certain temps pour lire les preuves des DDR, les réponses aux DDR et la rédaction de la preuve - Le dépôt de la preuve de TransÉnergie serait préférable avant le 11 mars - Il comprend que c'est la preuve de l'expert qui impose une modification du calendrier - Prévoir une journée d'audience pour les objections sur les réponses aux DDR et que la Régie tranche là-dessus, avec présence des témoins pour répondre aux questions - Il serait préférable de terminer le sujet 2A pour se consacrer seulement au sujet 2B ensuite, qui s'en trouvera allégé, et il conserverait donc les mêmes étapes pour 2A
9 h 13	Fin des commentaires de l'ACEFO et de la FCEI par Me Cadrin
9 h 13	Pas de commentaires de Me Nicolas Dubé pour EBM
9 h 13	<p>Commentaires de Me André Turmel pour NEMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne idée une seule audience semaine de mai - Ambitieux les trois jours, mais on avisera - Sur le calendrier proposé par HQT, d'accord avec le 11 mars, la preuve des intervenants le 15 avril est adéquate et pour le traitement calendaire en parallèle, il préfère travailler sur un seul bloc mais si on peut avancer pour avoir un dossier plus fluide, ça ira - son expert a du temps, il réagira selon ce qu'il a fait les autres années
9 h 17	Fin des commentaires de NEMC
9 h 21	<p>Commentaires de Me Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour un calendrier distinct pour la phase 2B - Si possible, HQT devrait déposer sa preuve sur cette partie de phase avant le 11 mars sinon les intervenants feront les frais du rétrécissement du calendrier

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2

Date : 19 décembre 2018

HEURE	REMARQUES
	<ul style="list-style-type: none"> – Il préfère un délai supérieur à une semaine entre dépôt de la preuve d'HQT et le dépôt des DDR des intervenants – Il souhaiterait un délai de trois semaines avant le dépôt de la preuve des intervenants – D'accord pour une audience commune aux deux aspects de la phase 2 – Prévoir de réserver déjà une 4^e journée d'audience
9 h 21	Fin des commentaires de SÉ-AQLPA
9 h 21	Me Duquette mentionne que la Régie considérera les suggestions faites aujourd'hui et reviendra avec un nouveau calendrier. Cette décision sera rendue la semaine du 7 janvier 2019
9 h 22	Me Hivon demande si le Transporteur peut présumer que la date du 17 janvier (définitions) sera revue
9 h 22	Me Duquette confirme
9 h 22	Me Hivon rappelle qu'il sera extrêmement difficile pour le Transporteur de déposer sa preuve avant mars
9 h 22	Me Duquette demande si ça conviendrait qu'on sépare, dans l'audience, la phase de présentation de la preuve et les plaidoiries (genre Fin mai), par un délai de deux semaines entre les deux
9 h 25	Me Hivon mentionne que le Transporteur appréciera
9 h 25	Me Turmel pour NEMC confirme que ça lui irait très bien aussi
9 h 25	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire. La Régie rendra dans les meilleurs délais une décision en tenant compte des points de vue exprimés aujourd'hui
	Isabelle Taleyssat , greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

DOSSIER : R-3888-2014 Phase 2

Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Lise Duquette (Présidente de la formation), M^{me} Esther Falardeau et M. François Émond**

Le procureur de la Régie est : **M^e Jean-François Ouimette**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)

Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon

Les **participants** à la présente rencontre préparatoire sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEFO)

Représentée par M^e Steve Cadrin

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)

Représentée par M^e Nicolas Dubé

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^e Steve Cadrin

NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION (NEMC)

Représentée par M^e André Turmel

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

représenté par M^e Dominique Neuman

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.

Début : 8 h 30

Fin : 9 h 26